

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte	2024-1046 STDDKB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

**OBJET : Travaux de rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand – Marché ST n° 02/24**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

- la nécessité de répondre aux besoins de la collectivité en matière de rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand,

**DECIDE**

Article unique : de confier à la société DE BACKER sise 7 boulevard Clémenceau à SAINT-OMER (62500), le marché de rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand, pour un montant 91 780.68 € HT et de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment celles afférentes à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc.).

Fait à Longuenesse, le 6 mai 2024

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 07/05/2024

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20240506-2024-1046-AI Date de télétransmission : 07/05/2024 Date de réception préfecture : 07/05/2024
--